

Paris, le 21 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ATMO France réagit aux nouvelles annonces concernant la qualité de l'air

La nouvelle agence Santé publique France¹ a publié ce mardi 21 juin, les résultats de ses nouveaux travaux sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé en France métropolitaine².

ATMO France, la fédération des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)* relève que ces travaux d'évaluation quantitative de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, auxquels les AASQA ont été associées, confirment que la pollution de l'air touche aussi les milieux ruraux. En outre, comme l'a récemment expliqué la Cour des Comptes dans son rapport publié le 21/01/16³, les nécessaires mesures d'urgence ne permettent pas pour autant de lutter contre l'exposition des populations à la pollution de fond, qui est la plus nocive. La fédération des AASQA souligne enfin qu'il est important que le dispositif de surveillance de la qualité de l'air continue d'évoluer pour permettre une action locale plus rapide grâce à des systèmes régionaux de prévisions en amélioration continue.

ATMO France se félicite que la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Ségolène Royal, ait choisi AIRPARIF pour présenter à la presse le nouveau dispositif mis en place par l'État pour accompagner les collectivités dans leurs actions de lutte contre la pollution de l'air (Certificats Qualité Air « Crit'Air », nouveaux textes concernant les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, les Zones de Circulation Restreinte, les Plans de Déplacements Urbains, les Mesures d'urgences, les contrôles des véhicules, ...)⁴.

Pour la Cour des Comptes, le réseau des AASQA est « un outil efficace de surveillance de la qualité de l'air ». En vingt ans, ces associations ont vu leurs missions évoluer d'un besoin de connaissances et d'état des lieux à une logique de suivi en étude d'impact et en évaluation des politiques locales et régionales en faveur de la qualité de l'air. Avec leurs cartographies des territoires, leurs inventaires des sources de pollution et leurs outils de scénarisations prospectifs, les AASQA sont les acteurs, présents durablement sur les territoires, en mesure d'évaluer et d'accompagner, de manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions, sur la qualité de l'air.

Contact Presse :

Nathalie TUBIANA
01.86.95.31.47 / 06.50.99.74.80
nathalie.tubiana@atmo-france.org

Bernard GARNIER, Président d'ATMO France le réseau des AASQA

¹ « Santé publique France » résulte de la fusion de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et de l'Institut de veille sanitaire (InVS)

² Lire le communiqué : <http://www.santepubliquefrance.fr/Accueil-Presse/Tous-les-communiques/Impacts-sanitaires-de-la-pollution-de-l-air-en-France-nouvelles-donnees-et-perspectives>

³ Télécharger le rapport : <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-politiques-publiques-de-lutte-contre-la-pollution-de-l-air>

⁴Télécharger le dossier de presse : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1-2016-06-21_DP_Qualite_de_l_air.pdf

**ATMO France fédère les réseaux des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air). Les AASQA (une par région) emploient plus de 550 experts pour surveiller, inventorier, modéliser, prévoir, informer, sensibiliser et réaliser des études sur la qualité de l'atmosphère ainsi que pour évaluer les actions mises en œuvre pour l'améliorer. Leur champ d'intervention couvre un large éventail de polluants faisant l'objet d'une réglementation liée à leur concentration dans l'air (particules, oxydes d'azote et de soufre, benzène, ozone, etc.), étendu aux gaz à effet de serre et aux enjeux majeurs (odeurs, pollens, pesticides, air intérieur, etc.). La gouvernance quadripartite des AASQA (Etat, collectivités territoriales, activités économiques, représentants associatifs et personnalités qualifiées) ainsi que leur financement diversifié (Etat, collectivités territoriales, industriels) assurent indépendance et transparence de leur expertise et de l'information qu'elles délivrent. Cette gouvernance est conforme au Code de l'Environnement qui confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA.*



Pictogrammes Air Climat Énergie © Conception Caillé Associés